

Transport du grain de l'Ouest—Loi

logique de conclure que, même si d'après l'article 17(4) l'administrateur peut se former une opinion, il ne pourrait pas le faire sans consulter les expéditeurs et les producteurs concernés. Je m'étonne que les députés puissent croire que l'administrateur ferait preuve d'incompétence au point de conclure un accord de ce genre sans consulter personne. Bien sûr, c'est là la façon juridique de rédiger un projet de loi, mais cela n'empêche pas la consultation. L'amendement aurait pour effet de ne lui permettre de conclure de ces accords que dans les régions où les embranchements ont déjà été abandonnés et où il n'est plus possible d'acheminer le grain par rail.

Quelle utilité d'avoir l'article 17(4) si, à toutes fins pratiques, nous le rendons caduc en adoptant la motion n° 35? Ce qui m'étonne le plus, c'est que les conservateurs, ayant réussi à faire insérer l'article 17(4) dans le projet de loi, veulent maintenant l'émasculer en appuyant l'amendement NPD qui va à contre-courant. Je ne vois pas comment ils peuvent concilier cela avec le désir qu'ils avaient au départ d'avoir l'article 17(4). Ce parti me déçoit.

Je sais que tous les membres du comité ont travaillé diligemment à cette fin. Les conservateurs m'ont beaucoup étonné quand ils ont appuyé cet amendement assez illogique. Et je dis illogique parce qu'il anéantit la portée du paragraphe qu'il amende. Cet article-là ne concerne pas l'abandon des embranchements, ni la forme sociale des entreprises de transport, ni leur mode de fonctionnement. Il concerne uniquement les pouvoirs de l'administrateur. A mon avis, le débat entendu aujourd'hui était en dehors du sujet la plupart du temps. J'ai été ce matin de l'avis du député de Bow River (M. Taylor), quand il a parlé de la nécessité de l'article 17(4), mais j'estime que l'amendement NPD va dans le sens contraire. Donc, j'invite l'opposition officielle à changer d'avis là-dessus, à être logique avec elle-même, à appuyer l'amendement mis au point à l'étape du comité.

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, en intervenant pour appuyer l'amendement du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), j'aimerais tout d'abord expliquer bien clairement en quoi il consiste. Il se lit comme suit:

Qu'on modifie le projet de loi C-155, à l'article 17, en retranchant la ligne 26, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«teurs de grain, mais de tels accords ne peuvent être conclus pour le mouvement du grain par transport routier à partir d'un point d'expédition situé sur une ligne ferroviaire qui n'a pas été désaffectée par une ordonnance de la Commission canadienne des transports.»

Il aurait pour effet de limiter sérieusement les subventions payées pour le transport du grain par camion aux points de livraison qui ne sont pas desservis par un embranchement.

Lorsque je suis intervenu dans le débat de la motion n° 34, j'ai dit bien clairement que l'on pourrait résumer la position du Nouveau parti démocratique, en ce qui a trait à l'amendement à l'étude et au précédent, en disant que nous voulons les meilleurs résultats possibles pour les producteurs de céréales de l'Ouest et pour les Canadiens au coût le moins élevé possible. En ce qui nous concerne, cela exclurait toute proposition qui finirait par faire accorder des subventions à n'importe qui.

J'ai été quelque peu perplexe en entendant certains des commentaires des députés du parti progressiste conservateur au sujet de l'amendement à l'étude tout comme je l'avais été en

entendant leurs commentaires au sujet de l'amendement précédent. Le député de Végréville (M. Mazankowski) a fait certains commentaires qui m'ont porté, moi et certains de mes collègues, à croire qu'il s'opposait à notre amendement. Il a fini par laisser entendre ensuite qu'il l'appuyait. Je ne puis qu'en conclure que ce parti a fait preuve d'une incohérence remarquable tout au long du débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Non seulement il a changé de position sur la prétendue réforme de tout le programme, tergiversé, filouté ses partisans et changé constamment d'avis quant à savoir s'il était pour ou contre, mais il s'avère que le même député, celui de Végréville, ne sait pas très bien s'il est en faveur de l'amendement dont nous sommes saisis ou s'il s'y oppose. Cela ne devrait pas nous étonner, je suppose. C'est plutôt typique des contradictions qui peuvent exister dans un parti affublé du nom paradoxal de «progressiste conservateur». Son attitude dans tout ce débat, comme cela a été le cas dans bien d'autres depuis la reprise de la session le 12 septembre, l'a montré également.

Avant la pause, le député de Western-Arctic (M. Nickerson) a semblé laisser entendre dans une brève dissertation que le sondage Gallup publié ce matin reflétait les gains réalisés par son parti grâce à la position qu'il défend depuis le 12 septembre; le député oublie que ce sondage a été fait avant le début de la session actuelle. Je suis prêt à parier que le parti conservateur subira une baisse lors du prochain sondage Gallup; je crois que c'est inévitable. L'une des principales causes de cette baisse sera ce que le député de Western-Arctic affirmait par erreur être un avantage pour son parti, à savoir ce qui s'est passé à la Chambre depuis un mois, alors que ce parti a changé son fusil d'épaule deux ou trois fois au sujet de la réforme du Nid-de-Corbeau et a adopté une position contradictoire sur cet amendement en particulier. Si l'attitude du parti conservateur n'est pas paradoxale, j'espère que l'un de ses députés se lèvera pour énoncer clairement sa position.

Tout comme le nouveau chef du parti progressiste conservateur veut offrir des emplois à tous les Conservateurs purs et durs, et uniquement à ceux-là, les députés conservateurs veulent également s'assurer qu'ils pourront distribuer des subventions et des contrats à tous les entrepreneurs conservateurs au cours des 15 prochaines années, avant toute autre considération. Si c'est leur seul objectif, je crois qu'ils feraient mieux de mettre cartes sur table. Peut-être l'un d'eux voudra-t-il éclairer notre lanterne quant à leur véritable objectif et nous dire s'il appuie ou non l'amendement à l'étude. Nous avons énormément de difficulté à analyser non pas leurs motifs, il est inutile de s'interroger là-dessus, mais bien leurs intentions. Savent-ils seulement ce qu'ils font, monsieur le Président? Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, leur seul objectif semble être d'offrir des contrats à leurs amis. Nous en avons un exemple éclatant dans le discours prononcé par le chef du Parti progressiste conservateur, comme le rapporte la *Gazette* de Montréal dans son numéro du 18 mai, discours où il était question des emplois qui seront offerts à la coterie conservatrice. Le chef de l'opposition officielle (M. Mulroney) a dit qu'il y aura des emplois pour les libéraux et les néo-démocrates, mais seulement quand il aura été premier ministre pendant 15 ans et qu'il ne pourra plus trouver l'ombre d'un conservateur à qui attribuer un emploi. Leur pensée se limite-t-elle à cela? Je n'irais pas jusqu'à l'affirmer, mais c'est peut-être la raison